

## Réunion du 12 décembre 2020 à 20 heures 30

Convocation en date du 04 décembre 2020.

**Sont présents** : M. BÉCARD Nicolas, M. BILLEPINTE Thierry, Mme CAMICAS Anne-Marie, M. DUCOURNAU Marc, M. FAUQUÉ Olivier, Mme FORT Agnès, Mme GAYRIN Laure, Mme LABORDE Charlène, M. PAGES Lilian, M. ROUSSEAU Philippe.

**Absent excusé** : aucun

**Secrétaire de séance** : Mme CAMICAS Anne-Marie.

Le quart d'heure citoyen étant écoulé sans que personne ne se présente, la réunion débute à 20 h 45.

Le procès-verbal de la réunion du 10 novembre 2020 est lu, approuvé et signé par tous les conseillers présents.

### TERRAIN MULTISPORTS

Madame Marine LAURENT, expert auprès du cabinet PRUNAY, nous a fait parvenir un protocole d'accord amiable rédigé suite à notre rencontre du 10 novembre 2020 disant que :

La SNB

- s'engage à prendre en charge 80% de la réfection de 120 m<sup>2</sup> d'enrobé pour un montant de 3716,67 € TTC conformément au devis n°2242,
- établira un procès-verbal de réception de chantier au règlement de la facture faisant état des réserves signifiées par la Mairie,
- réalisera ces travaux avant le 31 mai 2021

la commune de Lelin -Lapujolle

- prend intégralement en charge la création d'une tranchée filtrante telle que détaillée dans le devis n°2242 pour un montant de 1792,03 € TTC,
- assumera 20% de la réfection des 120 m<sup>2</sup> d'enrobé soit 929,16 € TTC,
- règlera dès la signature du protocole par toutes les parties l'intégralité de la facture n° 1995 de la SNB pour un montant de 14 802,34 € TTC.
- 

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide

- d'accepter le protocole d'accord amiable tel que rédigé par l'expert et préalablement signé par la société SNB,
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la société SNB pour la création d'une tranchée filtrante d'un montant de 1792,03 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire à payer le surcoût de la réfection de 120 m<sup>2</sup> d'enrobé pour un montant de 929,16 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire à payer la facture des travaux effectués par la société SNB pour un montant de 14 802,34 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de réception du chantier avec les réserves constatées.

## TERRAIN MULTI-SPORTS (suite)

La société CASAL nous a fait parvenir les factures du matériel qui a été livré en juin 2020 , une facture ultérieure sera éditée pour la pose de la structure du terrain multi-sports.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à effectuer ce règlement pour un montant de 20 032,01 €.

## Plan Local Urbanisme intercommunal

Cinq zones groupant des parcelles constructibles sont retenues pour notre commune.  
Ces cinq zones correspondent aux critères bien définis pour permettre l'extension de parcelles constructibles.

Aucun habitat isolé ne sera plus accepté, chaque habitation nouvelle devra faire partie d'un hameau existant ou d'un groupe de maisons répondant à toutes les obligations (RNU, SCOT, PPRI, SDIS, ...) ainsi qu'à la possibilité des réseaux de supporter ces futures constructions. (EDF, SIEBAG, Voirie, ..)

L'ébauche du zonage sur l'ensemble des communes est terminée et en cours de validation auprès des services de l'Etat, nous continuons la formation de ce PLUi par la rédaction du règlement qui sera lui-aussi soumis à l'approbation des services de l'Etat.

Ces deux étapes franchies, le projet sera soumis à l'ensemble des habitants des communes par le biais d'une enquête publique au cours de laquelle chacun pourra s'exprimer.

## SALLE des FÊTES

Nous avons perçu au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'amélioration de la performance énergétique de la salle des fêtes une subvention de 9 177. 21 €.

## QUESTIONS DIVERSES

Au vu de la pandémie liée au COVID-19, le recensement qui était prévu janvier-février 2021 est reporté en 2022.

Madame GABARD nous a fait part de son désir de ne pas reprendre le local commercial de l'ancienne école. Une information communale sera distribuée en janvier pour connaître les personnes de la commune intéressées par la reprise de cette activité.

Madame NAVARLAS, locataire de la maison du village, nous a fait part de son intention d'installer auprès de son logement, un chenil avec six chiens de chasse.

Elle nous a demandé l'autorisation de créer à cet effet une plateforme bétonnée.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, ont refusé l'installation de ce chenil au cœur du village arguant des nuisances potentielles lors des manifestations se déroulant soit à la salle des fêtes, soit à l'église ou au cimetière, soit au monument aux morts.

Un courrier lui sera adressé dans ce sens.

**La réunion s'achève à 23 h 30.**

**M. BÉCARD Nicolas**

**M. BILLEPINTE Thierry**

**Mme CAMICAS Anne-Marie**

**M. DUCOURNAU Marc**

**M. FAUQUÉ Olivier**

**Mme FORT Agnès**

**Mme GAYRIN Laure**

**Mme LABORDE Charlène**

**M. PAGES Lilian**

**M. ROUSSEAU Philippe**